

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
1^{er} juin 2023
Date d'affichage
1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 5 juin à vingt heures précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le 1^{er} juin deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice 15
Présents 9
Votants 11

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Vincent GUILLERME.

Absents et excusés : Émilie LOPES, Annick CUISNIER, Michel CHADUTEAU

Émilie LOPES donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.
Annick CUISNIER donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélie BUTET.

Le président a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI SERVICE TECHNIQUE 2023 - 035

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les difficultés rencontrées par le service technique pour effectuer toutes les missions.

Ainsi certaines missions pourraient être attribuées à un autre titulaire adjoint technique qui n'est pas à plein temps.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir augmenter le temps de travail de l'agent technique (qui est à 30 heures) à 35 heures annualisées afin de valoriser son poste.

➡ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	10	0	2

VALIDE l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 30 h/semaine à 35h/semaine annualisées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et déclaré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

